



# Les paradis fiscaux et les compagnies d'assurances

OPTIMIND, société de conseil en actuariat et gestion des risques, analyse et met en perspective les efforts récents menés par les législateurs sur les paradis fiscaux, qui obligeront les banques et les compagnies d'assurances à modifier leur gouvernance de gestion du risque sur ce thème.

La transposition dans le droit français de la troisième directive européenne sur la lutte contre le blanchiment de 2005, le dernier sommet du G20 de Londres et la liste "grise" des 42 pays publiée par l'OCDE, ont ouvert l'épineux dossier des paradis fiscaux. A l'instar des promesses faites par les banques françaises au G20 vis-à-vis des paradis fiscaux, les compagnies d'assurances distribuant des produits d'assurance

vie vont être incitées à lancer des investigations plus formelles, afin d'éviter les soupçons de complaisances avec les paradis fiscaux.

Le 2 avril dernier, le sommet de Londres du G20 a réuni les grandes puissances économiques mondiales et a débouché sur des décisions phares, telles que l'engagement d'une dynamique de renforcement du